

Dans sa déclaration liminaire, la **CFDT-CFTC** est intervenue sur les conséquences éventuelles pour notre ministère de la revue stratégique sur la défense et la sécurité, demandée par le président de la république, sur l'avenir du MCO industriel de l'aéronautique, sur l'avenir du SSA et de ses personnels dans le cadre des groupement hospitalier de territoire (GHT) ou groupement de coopération sanitaires (GCS), sur les évolutions du statut des ouvriers de l'Etat, sur la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA), ainsi que sur la baisse de la rémunération des agents publics : gel point d'indice, report PPCR, jour de carence.

CTM

Du 30 /11/17

Le MCO aéronautique en vedette au CTM !

EVOLUTION DU MINISTÈRE DES ARMÉES

La nouvelle loi de programmation militaire (LPM) qui cadrera le budget et les orientations de notre ministère pour sept ans entre 2019 et 2025 est en cours de rédaction. Ce projet sera présenté à l'arbitrage du président de la république courant janvier 2018 pour être votée par le Parlement au premier semestre 2018.

Mme Parly nous a aussi indiqué que le surcoût des Opex de 2017 serait totalement compensé par des financements interministériels débloqués exceptionnellement mais que la question du dégel des crédits faisait toujours l'objet d'âpres négociations entre le ministère, Bercy et Matignon. Autre objectif de la ministre : **moderniser** le ministère pour le rendre plus simple et plus accessible. Pour cela, elle veut s'appuyer sur le numérique, l'usage de l'intelligence artificielle ainsi que celui d'objets connectés.

Une évolution de la cartographie des **bases de défense** de notre ministère est actuellement à l'étude. Cette évolution, qui se traduira par une faible diminution du nombre de bases de défense, devrait se faire s'opérer sans baisse d'effectifs car à périmètre constant. L'échéance prévue est pour 2019. Les syndicats seront consultés sur le sujet avant que toute fusion ne soit effectuée.

MCO AÉRO

Concernant le MCO Aéronautique, Mme Parly nous a indiqué qu'elle attendait les conclusions du rapport de l'IGA Chabert pour mieux comprendre le fonctionnement actuel du MCO aéronautique, prendre connaissance des préconisations de ce rapport et ainsi pouvoir faire les choix qui conviennent. Actuellement, le taux d'indisponibilité du matériel est inacceptable pour la Ministre. Le changement de statut ne guidera pas cette réforme et c'est la diminution des délais qui sera le principal critère. Pour la Ministre, Il faut savoir qui fait quoi et redéfinir une gouvernance globale pour responsabiliser les nombreux acteurs du MCO Aéronautique dont le SIAé qui n'est pas le seul concerné.

Pour la **CFDT-CFTC** :

Un retour sous bulle budgétaire aurait comme conséquence directe une perte de la maîtrise de la logistique, et de fait une dégradation de la disponibilité des avions.

Le SIAé doit rester étatique : plusieurs exemples de grandes puissances aéronautiques militaires ou civiles l'ont déjà démontré.

Il faut des engagements contractuels et pérennes dans le temps entre la SIMMAD (Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère des Armées) et le SIAé.

Le statut actuel des personnels doit impérativement être conservé.

La **CFDT-CFTC** s'opposera aux projets qui n'auront pour seul objectif que de répondre aux attaques à répétition de la cours des comptes et de Bercy sur le SIAé.

POLITIQUE RH :

Mme Parly nous a annoncé, qu'enfin, le ministère renouait avec un plafond d'emploi à la hausse : celui-ci devrait augmenter de « quelques milliers ».

Pour la Ministre, il faut restaurer l'attractivité des postes civils au sein de notre ministère afin d'être compétitif vis-à-vis des autres employeurs publics ou privé et l'indemnitaire fait partie des axes d'amélioration à étudier.

Concernant le report du calendrier PPCR, La **CFDT-CFTC** se réjouit que l'ensemble des organisations syndicales présentes à ce CTM, **y compris les organisations non signataires**, revendiquent l'application du protocole PPCR.

Pour seule réponse, la Ministre nous a indiqué que les financements n'étaient pas perdus mais serviraient à compenser la hausse de la CSG...

*La **CFDT-CFTC** dénonce cette manœuvre comptable qui consiste à transférer des budgets alloués à l'évolution statutaire des fonctionnaires pour financer des décisions*

politiques sans en avoir étudié l'impact financier au préalable.

En ce qui concerne la politique ressources humaines, la ministre croit en la GPEEC. La démarche déjà engagée par certains employeurs sur les parcours professionnels qualifiants est à amplifier et il faut l'accélérer.

Elle invite donc tous les employeurs à s'inscrire dans cette démarche.

La **CFDT-CFTC** se félicite de cette volonté de déploiement des parcours professionnels au sein du ministère des Armées qui va dans le sens des agents et de leur carrière.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La ministre nous a annoncé l'aboutissement favorable prochain sur une question que nous portons de longue date : la reconnaissance à l'exposition amiante pour les personnels mis à disposition de Naval Group.

Mme Parly s'est montrée particulièrement ferme et intransigeante sur le sujet du harcèlement quel qu'il soit. Objectif: **tolérance zéro** ! Elle veut mettre le sujet « sur la table » et que les cas avérés fassent l'objet d'une sanction disciplinaire systématique.

ORDRE JOUR DU CTM

Les restructurations se poursuivent au sein de notre ministère et l'arrêté fixant la liste des opérations de restructuration pour 2018 a été soumis au vote de ce CTM.

La **CFDT-CFTC**, toujours opposée aux restructurations, s'est abstenue sur ce texte afin ne pas pénaliser les agents dont le poste est supprimé pour que les mesures d'accompagnement, prévues au PAR, puisse leur être appliquées.

Plusieurs textes ont été soumis au vote de ce CTM :

Un projet de décret et d'arrêté sur la révision des délégations de pouvoirs du ministère vers les EPA placés sous sa tutelle ont aussi été soumis au vote de ce CTM. La **CFDT-CFTC** s'est abstenue sur le texte concernant les EPA car ce texte concerne plus l'organisation du ministère que l'intérêt propre des agents.

Un projet de décret et d'arrêté sur la révision des délégations de pouvoirs du ministère vers la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

La **CFDT-CFTC** a voté pour ce texte car, outre le fait de redéfinir le périmètre de la délégation ministérielle, ce texte prend en compte la spécificité des CAPL existantes qui sont propres à la CNMSS.

Un projet d'arrêté modifiant les attributions des inspecteurs rattachés au secrétaire gé-

ral pour l'administration : La **CFDT-CFTC** a voté pour ce texte qui confie le rôle de référent déontologie aux inspecteurs civils mais aussi et surtout celui de référent lanceur d'alerte et de référent laïcité au sein de notre ministère. C'est un plus pour les agents qui pourront se tourner vers ces inspecteurs pour dénoncer des abus au sein de la fonction publique.

SSA

La **CFDT-CFTC**, s'est abstenue sur le projet d'ordonnance relatif au service de santé des armées et à l'Institution nationale des Invalides présenté lors de ce CTM. Si certains éléments de cette ordonnance vont dans le sens de l'évolution du monde de la santé, La **CFDT-CFTC** la juge déséquilibrée du fait d'autres mesures qui nous semblent dangereuses, en particulier dans les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) et Groupements de coopération sanitaire (GCS).

Mais qui seront les gagnants-gagnants comme cela avait été annoncé? Si l'on se réfère à certains articles de cette ordonnance, certainement pas les personnels. Pour la **CFDT-CFTC**, au-delà de 2025, ces établissements hospitaliers sont voués à peu d'avenir au sein du SSA au regard des performances économiques et optimisation des coûts, facteurs impératifs requis par Bercy.

OUVRIERS DE L'ETAT

Plusieurs textes portant sur la création du HCD, le mode de recrutement des ouvriers de l'Etat ainsi que sur les formations qualifiantes ont été présentées lors de ce CTM.

Quelques avancées, que nous n'avons jamais niées, pour certaines catégories sont déjà actées, d'autres sont à venir.

Néanmoins, d'autres catégories comme les **GVI, GVII et la majorité des TSO** ont été réduits à la portion congrue au regard des compensations à la suppression d'avantages qu'ils détenaient alors comme l'ensemble des ouvriers de l'Etat.

La **CFDT-CFTC** revendique à nouveau qu'un dispositif soit mis en place pour accélérer leur déroulement de carrière.

Pour faire suite aux textes parus en décembre 2016, des travaux de modernisation du statut des ouvriers de l'Etat vont être menés sous forme de plusieurs chantiers qui dureront deux années.

Celui des Commissions d'avancement (CAO et CATSO) est déjà lancé et au vu des premiers éléments en notre possession aujourd'hui, la **CFDT-CFTC ne souhaite pas que les CATSO changent de périmètre.**

Elles fonctionnent bien, elles satisfont a priori

tous les acteurs et il nous paraît alors inutile d'en changer le périmètre.

D'autres groupes de travail vont être menés à savoir :

- ▶ la filière TSO
- ▶ la professionnalisation du chef d'équipe
- ▶ la refonte de la nomenclature ouvrière
- ▶ la refonte de l'offre des formations qualifiantes
- ▶ l'évolution de la liste des professions éligibles au recrutement OE
- ▶ les abattements de zone.

La **CFDT-CFTC** participera à ces groupes de travail et veillera encore et toujours à l'égalité de traitement entre tous les personnels à statut ouvrier.

CIA

Un bilan de la campagne 2017 d'attribution du CIA a été présenté. Bon nombre d'agents ne sont pas satisfaits de leur classement et le système par quota mis en place par l'administration ne peut que frustrer ou mécontenter les agents.

La **CFDT-CFTC** a dénoncé le mode d'application choisi pour 2017 et demande de revoir l'ensemble du processus en conservant un taux plancher ou fixe pour chaque agent abonné au RIFSEEP.

d'application choisi pour 2017 et demande de revoir l'ensemble du processus en conservant un taux plancher ou fixe pour chaque agent abonné au RIFSEEP.

La ministre nous a indiqué vouloir mettre en place un système dont les critères d'attribu-

tion du CIA soient partagés entre les employeurs, la DRH-MD et les organisations syndicales.

La **CFDT-CFTC** lui fera parvenir ses propositions avant la fin de cette année.

RÉÉQUILIBRAGE PM/PC.

Un point concernant la civilianisation de postes militaires a été fait par la DRH-MD. Ces transformations de postes de militaires en civils font suite aux conclusions du rapport Hamel sur le rôle et la place du personnel civil dans notre ministère. Pour 2017, ce sont 305 postes qui ont été ciblées. Au 30 novembre, 284 sont pourvus : 38% de ces recrutements se sont réalisés par le biais de la loi 41.39, 37% par la voie de la mobilité (dont 17% de mobilité interministérielle) 21% par contrat et 4% par concours. Le chiffre de 500 postes de rééquilibrage PM/PC pour 2018 a été avancé lors de ce CTM.

La **CFDT-CFTC**, se félicite de ce travail de civilianisation mais le compte n'y est pas. Nous sommes bien loin des chiffres de civilianisation préconisés dans le rapport Hamel et la proportion de recrutement externe reste bien trop faible.

La **CFDT-CFTC** revendique, comme indiqué dans son analyse sur les conclusions du rapport Hamel, un plan de recrutement massif de personnel civil s'articulant sur :

- 1/3 de reconversion L4139,
- 1/3 de recrutement externe
- 1/3 de promotion interne.



*Ce CTM a donc été marqué par la présence de la Ministre où des échanges ouverts ont pu avoir lieu. Dans son intervention, Mme Parly a mis en avant sa volonté de dialogue avec les organisations syndicales : sa « porte est ouverte ». La **CFDT-CFTC** en prend bonne note et nous n'hésitons pas à la solliciter. Espérons que les bonnes intentions soient suivies de bons actes, « chat échaudé craint l'eau froide » comme le dit le proverbe !*

FÉDÉRATION CFTC DÉFENSE

Retrouvez-nous sur : www.cftcdefense.fr

ou sur Intradef : <http://cftc.syndicat.defense.gouv.fr>

